Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 22 (1877)

Heft: (15): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Le tir d'infanterie en Allemagne [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-334571

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 15 (1877).

LE TIR D'INFANTERIE EN ALLEMAGNE *(suite[1])*.

Aux deux tableaux sur les conditions de tir des 3me et 2me classes d'élèves tireurs publiés dans notre dernier numéro, nous devons ajouter ceux de la 1re classe et de la classe spéciale :

PREMIÈRE CLASSE

A. TIR PRÉPARATOIRE.

NUMÉROS	DISTANCES en mètres.	POSITION du tireur.	GENRE de cibles.	CONDITIONS que doit remplir le tireur pour avoir *satisfait*.
1	100	Debout avec appui	1	5 trous dont 4 quelconques ou 3 de suite dans la bande.
2	100	id. à bras . .	1	5 trous dont 2 de suite dans la bande.
3	150	Couché avec appui	2	2 trous dans le noir ; 3 dans la largeur d'homme. Minimum de points : 45.
4	200	Debout à bras . .	2	3 trous dans la largeur d'homme ; 2 dans les bandes bleues, Minimum des points : 30.

B. TIR PRINCIPAL

5	200	Debout à bras . .	3	3 trous dans l'image, 2 balles perdues.
6	250	A genoux . . .	3	2 trous dans l'image, 3 balles perdues.
7	150	Debout, à bras. .	3 M	2 trous dans l'image, 3 balles perdues.
8	100	id. id.	3c M	2 trous dans l'image, 3 balles perdues.
9	250	Couché, à bras. .	3c 3c	2 trous dans l'image, 3 balles perdues.
10	150	id. avec appui	3c E	2 trous dans l'image, 3 balles perdues.
11	350	Debout, à bras. .	4	5 trous.
12	400	Couché à bras . .	4	Sans conditions.
13	600	A genoux . . .	4. 4.	Sans conditions.

[1] Voir nos trois précédents numéros.

CLASSE SPÉCIALE

A. TIR PRÉPARATOIRE.

NUMÉROS	DISTANCES en mètres.	POSITION du tireur.	GENRE de cibles.	CONDITIONS que doit remplir le tireur pour avoir *satisfait*.
1	100	Debout avec appui	1	5 trous dont 4 *quelconques* ou 3 *de suite* dans la bande.
2	100	Id. à bras . .	1	5 trous dont 2 de suite dans la bande.
3	100	Id. avec appui	4	5 trous dont 3 dans la bande.
4	150	Id. à bras . .	2	5 trous dans la largeur d'homme. Minimum des points : 35.

B. TIR PRINCIPAL

5	200	Debout à bras . .	3 M	2 trous dans l'image.
6	150	A genoux, le corps droit, à bras. .	3c M	2 trous dans l'image.
7	100	Couché avec appui	3 M et E	3 trous dans l'image.
8	150	A genoux, le corps droit, derrière une poutre . .	3	2 trous dans l'image.
9	150	Couché avec appui	3	Chaque coup doit atteindre la partie du corps indiquée au moment du tir : tête, poitrine, ventre, jambe droite ou gauche. Il faut que, sur 5 balles, 2 arrivent à l'endroit désigné. Cet exercice doit être répété deux fois.
10	250	A bras, le corps dans une position quelconque	3	2 trous dans l'image.
11	350	Couché, à bras. .	4	5 trous.
12	500	A bras, dans une position quelconque . . .	4	3 trous.
13	600	A bras, dans une position quelconque . . .	4. 4.	3 trous.

Remarques. — Dans les exercices nos 5, 6 et 7, un coup non tiré (pendant le passage ou l'apparition de la cible) est considéré comme manqué. Dans l'exercice n° 7, la cible se montre plusieurs fois et à différents endroits au-dessus de l'épaulement, chaque apparition durant 7 secondes. — La cible, pour le n° 8, se fait en collant sur une planche la moitié d'une *image* coupée en deux dans le sens de la longueur. On figure ainsi les dimensions d'un homme vu de profil.

Dans la *classe spéciale* les conditions de tir ne sont pas déterminées par les règlements ; elles sont fixées chaque année par les commandants de bataillon, qui les règlent absolument comme bon leur semble. Le tableau ci-dessus ne doit donc être considéré que comme un exemple donnant une idée de ce qu'on exige de ceux qui sont admis dans cette *classe spéciale*. Ce tableau,

emprunté au programme de 1875 de l'un des régiments de la garde, avait été dressé par l'un des commandants de bataillon les plus experts. Ces officiers supérieurs peuvent d'ailleurs modifier les conditions chaque année, ce qui leur permet d'expérimenter différents systèmes et de connaître plus complétement le fort et le faible des meilleurs tireurs du bataillon. Les conditions diffèrent très souvent d'un régiment à l'autre. Elles sont, en général, difficiles, comme on le voit par le tableau ci-dessus.

On aura une idée de la manière dont les hommes d'un bataillon, par exemple, peuvent se trouver répartis entre les diverses classes de tir, par la composition ci-après d'un des bataillons de la garde à la fin du cours de tir de 1875, en septembre :

NUMÉROS des compagnies.	1re CLASSE		2e CLASSE		3e CLASSE	
	Sous-officiers	Soldats	Sous-officiers	Soldats	Sous-officiers	Soldats
1re	10	17	3	78	1	27
2e	6	9	6	64	1	50
3e	9	26	4	77	»	20
4e	11	17	3	64	2	39
TOTAUX	36	69	16	283	4	136
	105		299		140	

D'après ces chiffres, nous voyons que, dans un bataillon à l'effectif de paix, il existe 105 tireurs de 1re classe. Et comme ces tireurs sont tous dans leur troisième année de service, il en résulte que, tous les ans, la plupart d'entre eux passent dans la réserve. Ainsi, en cas de mobilisation, chaque bataillon peut compter recevoir 100 ou 150 tireurs de 1re classe, qui, en s'ajoutant à ceux qu'il possède, compléteront un effectif d'une compagnie, soit de 200 à 250 hommes.

Le bataillon à quatre compagnies possédera donc assez de bons tireurs pour faire face à tous les cas qui peuvent se présenter. Et c'est là la raison pour laquelle, en Allemagne, on n'estime pas nécessaire d'avoir des compagnies de tirailleurs dans les bataillons, ni même des corps spéciaux de tirailleurs. Si ces derniers existent encore, par les bataillons de *Jäger* et de *Schützen*, c'est pour des raisons plutôt administratives.

Pour suivre les tableaux publiés ci-dessus et dans notre dernier numéro, quelques explications sont nécessaires.

Il faut d'abord rappeler qu'à chaque exercice de tir le tireur brûle 5 cartouches. Avec ces 5 balles il doit satisfaire aux condi-

tions exigées par le règlement, sous chacun des nos 1, 2, 3, etc., du programme des diverses classes. La progression de l'un à l'autre de ces numéros doit toujours être scrupuleusement observée, et nul ne peut autoriser un homme à passer aux exercices d'un numéro quelconque avant d'avoir satisfait aux conditions du numéro antérieur.

De plus le tireur doit satisfaire à ces conditions avec cinq coups tirés dans la même reprise de tir. Le commandant de compagnie peut bien, s'il le juge convenable, accorder à un soldat quelques cartouches supplémentaires ; mais il est de règle que personne dans une même séance de tir ne doit tirer plus de 10 balles. On pense qu'aller au delà serait plus nuisible qu'utile, opinion qui, pour le dire en passant, ne nous semble pas justifiée en tous points.

Le soldat à qui l'on a donné des cartouches supplémentaires n'en doit pas moins satisfaire aux conditions de son numéro avec 5 balles consécutives. Supposons, par exemple, qu'un homme ayant tiré deux coups, et comptant réussir s'il en avait encore 5 à tirer, ait demandé et obtenu des cartouches supplémentaires : si, avec ces cartouches, il arrive aux résultats exigés, il est considéré comme ayant satisfait et il peut passer au numéro suivant du programme. Mais si, au contraire, l'un de ses coups supplémentaires est tellement mauvais que, les autres fussent-ils excellents, le succès soit impossible, il doit alors cesser de tirer et restituer ses cartouches supplémentaires. A la séance suivante il commence au même numéro, etc. Enfin il est bien entendu qu'un homme doit brûler ses 5 cartouches, même quand il a satisfait aux conditions d'un numéro avec ses deux ou trois premières balles.

Dans chaque classe, la difficulté des exercices suit une progression régulièrement croissante indiquée par les dits tableaux. Les distances vont en augmentant peu à peu, et quand parfois, au contraire, elles diminuent, c'est qu'alors la cible et les conditions du tir sont modifiées. Si le tireur s'est rapproché, il ne s'en trouve pas moins en présence de difficultés d'un autre genre. Enfin d'une classe à l'autre se continue la même marche ascendante; le programme de chacune d'elles débute par quelques-uns des exercices les plus importants de la classe précédente. La progression reste constante.

En examinant les conditions relatives à la position du tireur et de l'arme, on voit que, pour un grand nombre d'exercices, le tir se fait avec appui. Il ne s'agit plus ici toutefois du chevalet employé dans les exercices de pointage et sur lequel reposaient solidement le canon tout entier et les bras du tireur. Le support dont on fait usage pour le tir à la cible est un chevalet spécial formé d'un pied vertical portant transversalement, à son sommet, une planche inclinée, dont le bord supérieur est entaillé de manière à présenter une série d'échelons horizontaux. Le tout est calculé de façon à ce que chaque tireur, quelle que soit sa taille, puisse en trouver facilement un sur lequel il appuie légèrement

le bout de son fusil, comme cela se ferait en campagne sur une branche d'arbre ou un mur, etc.

En Allemagne, ce tir avec appui est très utilisé, surtout au début, pour donner de l'assurance aux tireurs inexpérimentés. Il leur indique, en effet, la précision avec laquelle la ligne de mire doit être dirigée sur tel ou tel point de la cible ; si bien qu'ensuite, lorsque l'homme tire à bras, il donne à son arme cette même fixité dont il a pris l'habitude dans le tir à appui. L'un est donc une excellente préparation à l'autre, et toutes les classes pratiquent les deux tirs.

Dans le tir à genou il n'y a pas d'appui d'arme, le tireur pouvant d'ailleurs se mettre à volonté sur un genou ou sur les deux. Dans le premier cas, il appuie habituellement le coude gauche sur le genou gauche. Quand, au contraire, on se met sur les deux genoux, on conserve le corps droit, et l'on tire comme si l'on était debout et à bras franc.

On regarde comme le plus difficile le tir couché à bras, en appuyant pourtant le coude gauche sur le sol. Dans le tir : couché, avec appui, on se sert habituellement d'un support quelconque, sur lequel on fait reposer l'arme entre l'embouchoir et la grenadière. Pour ces exercices, on a dans toutes les places de tir soit des sacs à terre, soit de petits monticules de gazon, un bout de tranchée-abri, le sac, etc.

Les différentes cibles dont il est fait mention dans les tableaux précédents sont les suivantes :

La cible à bande *(Strich-Scheibe)*, soit le n° 1, a $1^m,80$ de hauteur sur $1^m,20$ de large[1]. Elle est blanche et porte en son milieu une bande noire verticale large de $0^m,12$.

On l'emploie pour exercer les hommes à atteindre une bande verticale étroite, c'est-à-dire à régler leur pointage en direction. On attache à cet exercice une grande importance et, comme on peut le voir, les deux premiers numéros du programme de chacune des trois classes sont consacrés au tir sur cette cible. Ce tir s'effectue d'ailleurs à petite distance (100 mètres) et avec appui, sauf qu'on tire à bras pour le n° 2 de la 1re classe.

Par cet exercice on fait comprendre au tireur qu'un coup trop haut ou trop bas peut encore atteindre l'ennemi et produire un effet utile, tandis qu'un petit écart en direction suffit à en annuler le résultat. D'après les conditions du programme, on voit qu'il faut que les 5 balles tirées dans une seule reprise atteignent toutes la cible et qu'un nombre déterminé d'entre elles tombent dans la bande noire. En certains cas même, comme par exemple pour le n° 2 de la 2e classe, on doit arriver à mettre dans la bande soit 3 balles consécutives, soit 4 balles sur les 5.

La cible dite à anneaux *(Ring-Scheibe)*, soit n° 2, a les mêmes dimensions que la précédente ($1^m,80$ sur $1^m,20$). Sa largeur présente 3 bandes verticales égales de $0^m,40$ chacune ; celle du mi-

[1] Se rappeler que la cible suisse n° 1, de même système, a $1^m,80$ de haut et de large.

lieu, qui constitue ce qu'on appelle la largeur d'homme, est blanche ; les autres sont bleues.

Autour du centre de la cible sont tracés douze cercles concentriques, dont les rayons vont en croissant de 5 en 5 centimètres. Le cercle intérieur, numéroté 12 et de $0^m,10$ de diamètre, est blanc. Les deux cercles ou anneaux suivants, 11 et 10, sont noirs et constituent avec lui le noir de la cible. Enfin une portion des anneaux extrêmes, 2 et 1, est encore noircie sur une longueur de 0^m, 20 à l'endroit de la bande blanche médiane. C'est ce qu'on appelle les ancres, qui facilitent au tireur l'orientation de sa ligne de visée. Ce genre de cibles correspond donc à ce que nous appelons les cibles à points.

On s'en sert à des distances de 100 à 150 mètres. C'est celle dont on fait le plus fréquemment usage, les conditions auxquelles il faut satisfaire dans chaque cas variant d'ailleurs beaucoup. Les numéros des anneaux allant en diminuant du centre à la circonférence, la qualité du tir s'exprime par le nombre des points marqués.

En certains cas, la cible doit être mobile. Pour cela, dans chaque place de tir sont établis deux épaulements en terre, à 10 ou 12 mètres l'un de l'autre, et en arrière est creusé un fossé d'un mètre de profondeur, au fond duquel sont établis des rails en bois. Sur ces rails peut rouler, dans les deux sens, un petit chariot qui porte la cible n° 2, et qu'on met en mouvement au moyen de cordes enroulées sur des treuils.

La vitesse de la cible est de 96 pas à la minute, c'est-à-dire celle de la marche habituelle d'un homme. Le tireur, à son poste, et l'arme chargée, attend l'apparition de la cible et doit tirer et l'atteindre pendant le temps qu'elle met à passer d'un épaulement à l'autre. Celui qui ne tire pas à temps est considéré comme ayant manqué.

La cible à *figure*, soit n° 3, a $1^m,80$ de haut et seulement $0^m,40$ de large. L'image d'un fantassin prussien y est peinte en grandeur naturelle, et toujours avec pantalon foncé et buffleteries noires.

On l'emploie sous sa forme ordinaire ou sous divers diminutifs, à savoir :

Cible-tête, n° 3 *a*, qui représente le quart supérieur de la cible totale.

Cible-buste, n° 3 *b*, formée du tiers supérieur de la cible totale.

Cible-torse, n° 3 *c*, moitié supérieure.

Cible-genou, n° 3 *d*, deux tiers supérieurs de la cible complète.

On tire sur cette cible n° 3 et ses subdivisions aux distances de 150 à 250 mètres et dans différentes positions du tireur. En tous cas, on ne compte comme bons que les coups qui sont dans la figure elle-même; aussi dans la plupart des régiments, le profil de celle-ci est-il découpé à jour. C'est d'autant plus

utile que les règlements exigent qu'il en soit ainsi dans le tir de combat et le tir d'inspection.

On emploie aussi les cibles n° 3 et n° 3 *c* comme cibles mobiles; elles sont alors portées sur le même chariot que la cible n° 2, et se meuvent dans les mêmes conditions de vitesse.

On se sert de la cible n° 3 *b* comme cible à éclipse ou disparaissante. Habituellement quatre de ces cibles sont fixées, perpendiculairement les unes aux autres, à une poutre horizontale montée sur deux supports et à laquelle on peut imprimer un mouvement de rotation au moyen d'un treuil, de câbles et de poulies. L'appareil est installé dans un fossé ou derrière un petit épaulement. Le tireur étant placé en un point déterminé, l'arme chargée, l'instructeur donne un signal; la cible se montre et reste visible le temps nécessaire pour faire 12 pas à l'allure ordinaire de marche. Il faut qu'avant sa disparition le coup soit parti, sinon l'homme est censé avoir manqué.

Enfin la cible-colonne, soit n° 4, est haute de $1^m,80$ et large de $2^m,40$[1]. Elle est entièrement blanche, sauf une bande verticale noire de $0^m,15$ de largeur en son milieu. Sa surface est double de celle de la cible n° 2; on l'emploie aux distances de 350 à 400 mètres, le tireur debout ou couché. Les seules conditions imposées sont de l'atteindre en un point quelconque. Aux distances de 500 à 600 mètres on emploie deux de ces cibles accollées.

Annuellement une valeur de 360 marks (450 fr.) est affectée à chaque bataillon pour l'acquisition et l'entretien de ses cibles. Celles-ci peuvent être en bois ou en toile; les cadres en fer ne sont pas admis, à cause du danger que pourraient faire courir aux marqueurs les éclats des balles.

Dans ce qu'on appelle le tir d'instruction on a pour objet de faire connaître aux hommes toutes les propriétés et toute la valeur de l'arme qu'ils ont entre les mains, en leur faisant voir les effets qu'elle est capable de produire aux plus grandes distances, et comme on doit l'employer lorsqu'on tire à des portées supérieures à celles où se font habituellement les exercices. Ce tir n'est exécuté que par les tireurs de la 1re classe; il leur est alloué à cet effet 10 cartouches par homme. Les hommes des deux autres classes assistent à l'instruction en spectateur. Cet enseignement pratique de la théorie du tir pour les grandes distances, de 800 à 1600 mètres, est très efficace et bien réglé. On commence par tirer chaque fois quelques coups d'essai pour déterminer et corriger l'influence que peuvent avoir le vent, la manière dont sont éclairés les objets, etc. Ensuite le tir réel commence, accompagné des explications continuelles que les officiers donnent aux hommes rangés en cercle autour d'eux et dont l'attention est tenue en éveil par des interrogations. A cette occasion on fait aussi des expériences sur les effets de pénétra-

[1] Se rappeler que la cible-colonne suisse, soit n° 4, est de $1^m,80$ de haut sur $5^m,40$ de large.

tion des balles dans des planches épaisses ou d'autres objets, de manière à donner aux soldats une idée de la puissance des projectiles.

Aux commandants de bataillon incombe le soin de diriger ces exercices et d'en régler tous les détails d'exécution. Le tir s'exécute d'ailleurs toujours couché ou à genoux, et avec appui. On fait usage des cibles n° 4, au moyen desquelles on constitue des panneaux de plus ou moins grandes dimensions et disposés soit en largeur, soit en profondeur. Dans ce dernier cas, on se conforme à certaines règles calculées d'après les effets du fusil Mauser, et les cibles qui doivent figurer des troupes en colonnes sont placées l'une derrière l'autre, à des distances variables, suivant celle où l'ensemble se trouve du tireur, cette dernière se mesure à partir du milieu de la colonne. Exemple :

A 700m,	les cibles sont placées à	38m	l'une derrière l'autre.
800m,	—	32m	—
900m,	—	25m	—
1000m,	—	20m	—
1100m,	—	17m	—
1200m,	—	15m	—
1300m,	—	13m	—
1400m,	—	12m	—
1500m,	—	10m	—
1600m,	—	9m	—

Par ce qu'on nomme le tir de combat on donne aux hommes une idée des conditions dans lesquelles le tir s'effectue à la guerre, en terrain varié et à des distances inconnues. Les places de tir n'ayant généralement ni la forme ni les dimensions convenables pour l'exécution de ce tir, comme du reste pour celle du précédent, on choisit à cet effet des emplacements particuliers. Les hommes des trois classes prennent part au tir de combat; ceux de la troisième classe tirent chacun vingt cartouches, les autres au moins vingt-cinq.

Sur ce nombre cinq cartouches sont brûlées dans les feux de salves, en ordre serré et avec le yatagan au bout du canon. Le but est alors constitué par un certain nombre de cibles n° 4, disposées de diverses façons, suivant les masses qu'on veut représenter.

Les autres balles affectées au tir de combat sont tirées contre les cibles-images (n° 3, *a*, *b*, *c*, *d*). Avec la cible-buste (n° 3 *b*), le tir se fait individuellement, autant que possible, de manière à ce qu'on puisse en profiter pour faire connaître aux hommes dans quelles conditions de combat ou de terrain il s'exécute. On fait prendre aux tireurs les positions les plus diverses pour leur apprendre à utiliser toute espèce d'abris.

Sur les 130 cartouches allouées en tout par homme, le commandant de compagnie doit d'abord mettre de côté : dix cartouches par tireur de première classe, pour le tir d'instruction et vingt cartouches par tireur de troisième classe, vingt-cinq par soldat des deux autres classes, pour le tir de combat; plus cinq

cartouches par homme (des trois classes) pour le tir par salves.

Le surplus des cartouches disponibles, en y ajoutant celles qu'on peut se procurer en échange du plomb retrouvé, sert pour le tir d'école. Si après ce tir on se trouve avoir encore du boni, le capitaine en dispose comme il le juge convenable pour l'instruction des retardataires.

Pour le tir à la cible la tenue est toujours en tunique, par tous les temps. Tout au moins ne passe-t-on jamais les manches du manteau. Mais sous ce rapport, comme sous tous les autres, on observe toujours une progression rigoureuse. Ainsi les exercices préparatoires de chaque classe se font en petite tenue, c'est-à-dire en casquette, avec l'équipement, mais sans sac. Ceux qui se trouvent gênés par le soleil peuvent prendre le casque.

Les autres exercices du tir d'école, le tir de combat, le tir d'instruction, se font en tenue de campagne, avec l'équipement complet, le manteau en sautoir et le havre-sac chargé au poids de quinze livres.

Le tir d'instruction a lieu dans la tenue prescrite par le commandant de la troupe qui tire.

Afin d'encourager les hommes et de développer le goût du tir, on a institué des prix en argent et des marques distinctives pour les bons tireurs. Celles-ci consistent en un galon placé sur la manche de l'uniforme; elle ne sont données, dans chaque compagnie, qu'aux douze meilleurs tireurs de la première classe, pris parmis les simples soldats et complétés au besoin par des tireurs de la deuxième classe, qui pourraient faire partie de la première d'après leur adresse.

Les prix en argent se donnent au concours à ceux qui, avec le moins grand nombre de balles, arrivent à satisfaire à toutes les conditions du tir principal.

Chaque bataillon a droit à vingt-deux de ces prix, dont l'ensemble représente annuellement une valeur de 85 marks 50 pfennings (107 francs environ) ; ils se répartissent comme suit :

1 prix de 9 marks (11 fr. 25) pour les sous-officiers de la classe spéciale de tir.

1 prix de 4 marks 50 (5 fr. 65) pour les sous-officiers de la première classe.

1 prix de 6 marks — (7 fr. 50)		pour les soldats de chaque compagnie.
2 » de 4 » 50 (5 fr. 45)		
2 » de 1 » 50 (1 fr. 87)		

Les prix de 4 marks 50 et au-dessus peuvent être échangés contre une médaille d'argent d'une valeur correspondante et que le tireur a le droit de porter.

Les bataillons de chasseurs reçoivent l'instruction de tir d'après les mêmes principes que dans l'infanterie de ligne. Mais les programmes d'exercices sont plus développés et les conditions plus rigoureuses.

Ainsi leurs cibles diffèrent un peu de celles susmentionnées. La cible n° 3 (cible à figure) porte un noir légèrement indiqué par trois cercles concentriques disposés comme les anneaux 12,

11 et 10 de la cible d'infanterie n° 2. La cible n° 4 porte aussi douze cercles distants l'un de l'autre de 0m,075, et formant un noir (cercles 12, 11 et 10), et des ancres (cercles 4 et 5), comme sur la cible n° 2.

La vitesse des cibles mobiles est de 120 pas à la minute au lieu de 96.

L'indemnité à chaque bataillon, pour l'entretien de ses cibles, est de 750 marks (937 fr. 50) par an.

Les chasseurs sont tous exercés au tir de vitesse à rangs serrés, qui s'exécute par groupe de dix hommes placés sur deux rangs, en employant la cible n° 4, à 300 mètres. Chaque groupe tire pendant une demi-minute. Ce tir se fait aussi en ordre dispersé, les hommes étant debout, couchés, à genou ou derrière des abris, et commençant le tir au commandement : « Feu ! » On tire cinq balles à 300 mètres sur des cibles n° 3.

Pour le tir de combat, en outre des exercices individuels, on tire aussi par compagnies entières, et ensuite par bataillon et en tirailleurs.

Dans le tir d'instruction à longue portée, on procède sur une plus grande échelle que dans la ligne. Ainsi l'on fait voir aux hommes la puissance perforante des balles aux différentes distances, et on leur apprend à tirer sur des objets cachés. Comme dans l'infanterie, on fait aussi assister à ces exercices les tireurs qui ne sont pas jugés susceptibles d'y prendre part directement, et on les exerce à viser avec les grandes hausses sur les points qui servent de but aux bons tireurs.

Les médailles en argent et primes sont les mêmes que dans l'infanterie. Le concours a lieu à 200 mètres sur la cible n° 2. N'y sont admis que ceux ayant passé par tous les exercices de tir et satisfait à toutes les conditions.

On donne les signes distinctifs à quinze hommes par compagnie, soit soixante par bataillon.

En outre un supplément pour le tir de 2,160 marks (2,700 fr.) dans la garde, et 4,320 marks (5,400 fr.) dans la ligne, est alloué à chaque bataillon pour l'encouragement du tir.

(A suivre.)

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1877. Ve Division.

(Suite[1].)

ORDRE DE DIVISION N° 7.

Observations tactiques.

1. Les unités de troupes doivent, dans leurs mouvements, se conformer aux prescriptions du règlement d'exercice. Nos règlements d'exercice donnent des régles simples et pratiques qui suffiront aux chefs dans toutes les positions et sur chaque terrain.

2. Les expériences faites lors de la dernière guerre nous obligent à apporter des changements au service de sûreté. Dans l'instruction on a déjà pu se convaincre qu'il était nécessaire de s'écarter des règlements

[1] Voir nos trois précédents numéros.